



Arrêté du **17 MAI 2022**

portant nomination des membres de la commission de sélection des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'accès par la voie du détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L131-8

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93 ;

Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2022 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2022 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale.

Arrête :

Article 1 : La composition de la commission de sélection des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour l'accès par la voie du détachement dans le corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation, est fixée comme suit :

A/ Membres titulaires

- Madame Dominique FIS, Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts de Seine, présidente ;
- Madame Martine GAUTHIER, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels d'encadrement ;
- Monsieur Jean-Xavier LICHTLE, responsable de la Mission à l'intégration des personnels handicapés.

B/ Membres suppléants

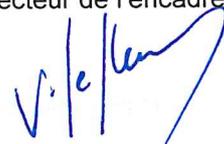
- Monsieur Damien DARFEUILLE, chef du bureau des personnels de direction des lycées et collèges ;
- Madame Magali BOISSEAU-DOSSOU, Adjoint au chef de la Mission à l'intégration des personnels handicapés.

Article 2 : Le directeur de l'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **17 MAI 2022**

SSOS IAM'S 1

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports
et par délégation,
la cheffe du service de l'encadrement,
adjointe au directeur de l'encadrement



Valérie Le Gleut